

Mathie

isberg h.

EXTÉRIEUR.

ITALIE.

Rome, le 19 juin. — Bien loin que la déconfiture des brigands, que nous avons annoncée avec précaution, ait été confirmée, on apprend chaque jour quelque nouveau trait de leur scélératesse et de la faiblesse des moyens qu'on leur oppose. Ils ont eu l'audace de soutenir un combat de deux heures contre un corps assez considérable de troupes de ligne; il est vrai qu'après une fusillade de deux heures, il n'y a pas eu une goutte de sang versé ni un seul prisonnier de fait. Il paraît donc que les moyens employés par S. Em. le cardinal Pallota, légat à latere, sont insuffisants. Il est question d'un renfort et d'un changement, et on prétend que S. Em. a été invitée à en faire la demande.

A Ravenne, S. Em. le cardinal Rivarola est parvenu à découvrir les auteurs de l'assassinat du malheureux comte Matteucci; mais on ne s'est emparé que d'un seul de ces individus: il va être jugé.

Si la santé du saint-père ne s'y oppose point, nous aurons un Consistoire le 5 juillet prochain.

ESPAGNE.

Madrid, le 24 juin. — On fait ici des préparatifs pour le voyage de LL. MM. et de la famille royale, qui partiront le 2 juillet, et se rendront d'abord à Cuença, de là les augustes voyageurs iront aux bains de Solar te-Cabra, que prendra S. M. la reine; ensuite ils se rendront à Siguenza, puis enfin aux bains de Sacedo.

Le bruit qui courait que le gouvernement du royaume serait confié à l'infant don Carlos pendant l'absence de S. M., était sans fondement. S. A. R. pendant l'absence de S. M. ira, avec la princesse son épouse, passer la saison des chaleurs au palais de Saint-Ildefonse.

On assure que l'ambassadeur de France a remis une note à notre gouvernement pour faire des observations sur les nouvelles rigueurs exercées envers les *afrancesados*, en les confondant avec les hommes qui ont pris une part active dans la révolution tandis qu'ils en sont restés spectateurs passifs.

On parle beaucoup de certaines notes communiquées à notre gouvernement par quelques membres de la sainte-alliance, dans lesquelles on aurait témoigné le désir de voir prendre des mesures sages et énergiques pour rétablir l'ordre et faire cesser les calamités qui désolent l'Espagne.

On vient de découvrir le meurtrier des trois enfants qui, il y a quelque tems, ont été trouvés noyés dans un des puits de Retiro. C'est un des employés de cette résidence royale qui est l'auteur de cette action atroce.

A Borja et à Tarrazona, en Aragon, après la procession de la Fête-Dieu, des individus de la populace s'étant réunis, ont fait une nouvelle procession éclairée par une infinité de chandelles allumées, et qu'ils ont terminée par un auto-da-fé du décret d'amnistie; ils se sont livrés ensuite à d'autres excès, et les autorités ne pouvant parvenir à rétablir l'ordre, ont eu recours au général français, commandant à Sarragosse, qui a envoyé un bataillon dans chacune de ces deux villes pour y protéger l'action des lois et maintenir la tranquillité.

Il se confirme, dit-on, qu'on a reçu des nouvelles d'une nature peu satisfaisante, relatives au général Laserna. Il ne paraît plus douteux que le décret du port Sainte-Marie n'ait produit quelque désertion dans l'armée de ce général, et que les ressources que nous avons dans l'Amérique pour opposer aux dissidents de Colombie, n'aient été par là diminuées. Ces nouvelles ont donné lieu à un conseil de cabinet qui a été tenu avant-hier, mais nous ignorons entièrement quels sont les moyens qui y ont été adoptés pour prévenir les conséquences de la défection des troupes de Laserna, et arrêter les progrès de l'armée de Bolivar.

D'après la tournure qu'ont prise les affaires du Portugal, plusieurs riches Espagnols se disposent à s'y aller établir.

Les dernières lettres de Portugal vont jusqu'au 20. Elles font un tableau très-rassurant de la tranquillité de ce pays, et ajoutent que les dernières mesures de conciliation prises par S. M. T. F. lui ont attiré de plus en plus l'amour et la

reconnaissance des Portugais; que le roi a daigné assister à un banquet qui lui a été offert par le commerce; que l'ex-trésorier général d'Espagne sous les cortès, M. Yandiola, a été invité à ce banquet et que les cortès de Lamego seront convoquées pour le 25 juillet.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 29 juin. — Par la mort de grand-duc de Toscane, les biens ci-devant seigneuriaux de Deux-Ponts, situés en Bohême, et dont le jeune duc de Reichstadt porte les titres, passeront à ce qu'on apprend à ce prince, en vertu de conventions antérieures. On croit cependant que, vu sa minorité, ces biens seront administrés par la direction I et R. des domaines.

— On écrit de Bucharest, 12 juin :

Notre état est toujours le même. La peste exerce de plus en plus ses ravages en Moldavie; et s'étend, selon les derniers rapports jusqu'à Rimnik, et même jusqu'à Foksan.

Augsbourg, le 29 juin. — On a reçu de Corfou les détails suivants :

« Le sérasquier Derwisch-Pacha a voulu signaler son commandement par un coup de vigueur. Il a marché pour forcer les Thermopyles. Son attaque a été vive; mais, ayant complètement échoué, il a été obligé de battre en retraite jusqu'à Larisse, où il attendait des renforts qui devaient lui venir de la Romélie.

« Des hostilités ont déjà du avoir lieu entre le corps commandé par Constantin Bozzaris et les troupes du pacha de Scutari. On ne saurait douter de leur issue, puisque le chef grec est resté maître de la campagne, poussant des partis à dix et même vingt lieues dans toutes les directions. Le prince Maurocordato opérait une marche de flanc avec des troupes d'élite pour entamer le corps turc d'Omer-rione. Il combinera ses opérations avec le chef Nicetas, qui a reçu l'ordre de pénétrer en Thessalie par la Livadie. C'est au milieu de cette première province qu'ils opéreront leur jonction. Les Grecs vont aussi tenter une expédition pour expulser les Turcs des points qu'ils occupent dans la Macédoine.

« Odysée, qui commande dans l'île de Négrepont, a reçu des renforts qui le mettent à même de repousser toute attaque de la part du capitain-pacha.

« En général, cette nouvelle campagne entre les Turcs et les Grecs, qui ne fait que de commencer, paraît devoir être beaucoup plus sanglante que les deux dernières, attendu les forces considérables que les deux partis ont sur pied. »

ANGLETERRE.

Londres, le 3 juillet. — La baisse a continué à la bourse de ce jour: les consolidés y ont été cotés à 94 3/8, les bons de Colombie à 2 3/4, et ceux du Mexique à un.

Le *Courier* attribue cette baisse aux nouvelles de Lisbonne, qui disent que le roi de Portugal demande des troupes anglaises.

Le *Globe and Traveller* s'exprime avec un peu plus d'étendue sur ce sujet :

« Parmi les bruits divers, dit-il, qui ont circulé à la bourse, il en est un qui a fixé le plus particulièrement l'attention. Le gouvernement portugais, dit-on, convaincu de la démoralisation de son armée, a résolu de la licencier entièrement, et d'organiser de nouveau son état militaire. Dans ce dessein, la cour de Lisbonne a demandé l'assistance de quelques troupes anglaises, afin de maintenir la tranquillité du pays, pendant que l'on travaillera à la réorganisation de l'armée.

On ajoute que le cabinet britannique consent à envoyer à Lisbonne 6,000 hommes de troupes hanovriennes; mais que cette résolution n'a été prise que d'un parfait accord avec les puissances alliées, et comme une sorte de garantie pour le continent, et afin de prévenir la nécessité d'employer le même moyen ailleurs.

« Au reste, nous ne donnons tout ceci que comme un bruit, dit le journaliste anglais, quoique nous le tenions de personnes qui sont connues pour être initiées plutôt que toute autre aux projets du gouvernement. »

(Etoile.)

— Il s'est tenu, le 2, un grand conseil du cabinet au ministère de M. Canning. La séance a duré plus de trois heures.

— On assure, dit le *Morning-Chronicle*, que M. Morier, ancien représentant de S. M. B. à la cour de Perse, est chargé d'une mission spéciale au Mexique et qu'il partira sous peu de jours. L'ordre a été donné à une frégate de se tenir prête à le transporter dans ce pays. La nomination d'un diplomate aussi éclairé que M. Morier, est une preuve suffisante du prix que le gouvernement attache à l'amitié et à l'alliance du Mexique.

— Les banquiers qui ont contracté l'emprunt du Mexique, ont reçu hier, sous la date du 3 mai, l'*avis officiel* de l'heureuse arrivée à Los-Sacrificios, de la première partie des fonds provenant de cette négociation. (*Voy. n. 84.*) Deux des agens de ces banquiers, chargés de dépêches relatives à l'emprunt, se sont rendus d'Alvarado à la capitale. L'arrivée du trésor qu'ils étaient chargés d'accompagner, mettra le général Bravo, président suprême, à même d'acquitter les arrérages dus aux troupes, et de prendre les mesures nécessaires pour faire échouer les mauvais desseins d'Iturbide et les intrigues de ses émissaires. Il paraît cependant que le gouvernement espagnol compte beaucoup sur les succès de l'ex-empereur, ce qui le porte à faire courir le bruit de préparatifs d'une expédition destinée pour l'Amérique du sud, quoiqu'il soit bien connu qu'il n'a ni vaisseaux ni argent pour réaliser un semblable projet. Les routes du Mexique étaient depuis quelque-temps infestées de brigands. Le 22 avril on a fait à Mexico un exemple sur trois de ces scélérats qui ont été exécutés. Les chefs de la bande qui a récemment pillé et assassiné M. Crawford, agent des États-Unis, ont été arrêtés. Ils devaient être sans retard traduits devant une commission militaire. Le général Bravo a d'ailleurs adressé aux gouverneurs des districts et des villes, l'ordre péremptoire de faire arrêter tous les individus soupçonnés d'être auteurs de vols de grands chemins, afin de les traduire devant des cours martiales. Les sentences prononcées par ces cours contre les individus reconnus coupables, seront exécutées sans délai.

— Un journal français, dit le *Courier*, paraît attacher quelque importance à ce qu'il n'a été fait aucune mention de l'Amérique méridionale dans le discours que S. M. a prononcé lors de la prorogation du parlement. Qu'y avait-il à dire? Aucune mesure décisive n'avait été prise, il n'était point question non plus d'en prendre une immédiatement; d'ailleurs il n'est point d'usage qu'un discours royal s'occupe d'affaires spéculatives. Il suffisait que le roi assurât ses fidèles chambres des pairs et des communes, que « ses efforts avaient invariablement pour objet l'extension du commerce de ses sujets ». L'état particulier de la question concernant l'Amérique méridionale, avait été suffisamment expliqué par M. Canning et par lord Liverpool, peu de jours seulement avant la prorogation du parlement; et cette assurance générale, de la part du trône, étant la seule qu'il convînt de donner en cette occasion. »

— On a reçu aujourd'hui plusieurs numéros d'un journal qui s'imprime à Missolonghi sous le titre de *Télégrapho Greco*. On y trouve la lettre suivante que lord Byron a adressé à Jusuff-pacha peu de mois avant sa mort :

Un vaisseau qui portait quelques-uns de mes amis et de mes domestiques a été conduit, il y a peu de jours, par une frégate turque sous le canon des forts que vous commandez, et vous avez fait relâcher ce bâtiment. Je vous remercie, non d'avoir relâché un navire portant un pavillon neutre placé sous la protection anglaise, et que par conséquent, vous n'aviez pas le droit de retenir, mais d'avoir traité mes amis avec la plus grande civilité pendant qu'ils sont demeurés en votre pouvoir. Voulez-vous faire quelque chose qui fût agréable à votre hauteesse, j'ai invité le gouvernement grec à remettre à ma disposition quatre prisonniers turcs, ce qu'il m'a poliment accordé. Je leur rends la liberté et les renvoie à votre hauteesse, pour reconnaître autant qu'il est en moi sa civilité envers mes amis. Je ne mets aucune condition au renvoi de ces prisonniers; mais, si la chose vous paraît mériter une place dans votre mémoire, je me bornerai à prier votre hauteesse de vouloir bien traiter avec humanité les Grecs qui sont actuellement ou qui pourront par la suite tomber au pouvoir des Musulmans. Les horreurs de la guerre sont assez grandes par elles-mêmes, sans y ajouter de part et d'autre des cruautés commises de sang-froid.

Dans une lettre au gouvernement grec, le noble lord s'exprimait en ces termes :

Je dois avouer franchement que si le désordre et la désunion se mettent parmi vous, la Grèce ne peut attendre aucun secours des étrangers; bien plus, les grandes puissances, dont aucune n'est son ennemie, mais qui semblent au contraire disposées à favoriser l'établissement de son indépendance, persuadées que les Grecs sont incapables de se gouverner eux-mêmes, se verront dans la nécessité de prendre des mesures qui détruiront toutes les espérances. Je ferai tout ce que je pourrai pour le bien de la Grèce, cependant je ne pourrai consentir à tromper les Anglais sur son état réel.

L'illustre ami des Grecs avait écrit aussi au prince Maurocordato qui s'était retiré à Hydra, pour lui exprimer le regret que lui causa sa retraite, et il ajoutait :

La Grèce a le choix entre trois choses : de reconquérir sa liberté, de devenir dépendante des souverains alliés, ou de redevenir une province turque. La guerre civile ne peut mener qu'aux deux dernières. Si vous enviez le sort de la Valachie ou de la Crimée, vous pourrez en jouir demain; celui de l'Italie, après-demain; mais si la Grèce veut être unie, libre et indépendante, elle doit se décider à présent ou bien il sera trop tard.

FRANCE.

Paris, le 4 juillet. — La position du ministère, c'est-à-dire de M. de Villèle, devient de jour en jour plus critique et plus embarrassante. Le nombre de ses partisans diminue sensiblement, et si son influence est toujours la même à la chambre

des députés, il est évident qu'elle n'est pas, à beaucoup près, aussi réelle à la chambre des pairs. On se prépare, dit-on, dans cette chambre, à une discussion vive et animée de la loi des comptes, dont l'adoption a été votée en une heure et demie à la chambre des députés. (*Const.*)

— Les ministres se sont réunis cette après-midi en conseil chez M. le comte de Villèle.

— La *Quotidienne* affirme qu'aucun pourvoi n'a été déposé contre l'arrêt qui a remis M. Michaud en possession de cette feuille.

— L'hôtel du cardinal Fesch, qui a, dit-on, été vendu à M. Berchut, tailleur, lui a coûté trois millions.

— M. Rotschild est parti hier au soir pour Francfort. On croit que son absence sera de plusieurs semaines.

— Le corps de lord Byron est arrivé, le 1er juillet, au Nore (embouchure de la Tamise), sur un bâtiment qui avait été frété pour cet usage.

— On dit que les trois agens diplomatiques d'Haïti, qui sont dernièrement arrivés à Paris, sont allés à Strasbourg, où se trouve M. Esmangard, préfet du Bas-Rhin, qui a été il y a quelques années, chargé d'une mission à Saint-Domingue.

— Les lettres de Madrid du 24 juin, ne font aucune mention du complot dont on parlait à Bayonne le 26; on en peut conclure que les nouvelles répandues en cette ville par un courrier n'avaient aucun fondement.

— Un des journaux anglais s'attend à voir des troupes françaises appuyer l'entreprise d'Iturbide : un autre lui répond que cela n'est point probable, attendu, dit-il, que si la France faisait la conquête du Mexique, elle garderait cette riche contrée pour elle-même. Qui autorise donc l'écrivain anglais à penser que la France, qui n'a pas dépouillé le roi d'Espagne d'un seul village en Europe, le dépouillerait d'un royaume entier dans le Nouveau-Monde? Mais un fait réel répond d'avance à toutes les suppositions; c'est qu'Iturbide ne verra pas un seul bataillon français sous ses drapeaux. (*Étoile.*)

(S'il en est ainsi, et si la France ne jette pas quelques forces sur l'ancien territoire espagnol de l'Amérique, on peut croire, avec beaucoup de vraisemblance, que cette inaction est moins l'effet de sa volonté que de l'attitude sévère et respectable de l'Angleterre et des États-Unis.)

— M. le baron de Werther, envoyé extraordinaire et ministre extraordinaire de S. M. le roi de Prusse à la cour de Londres, a été accrédité par le roi en la même qualité près la cour de France. S. M. a aussi nommé M. le directeur-général des postes de Nagler, pour remplacer, en qualité de son ministre plénipotentiaire à la diète, M. le grand-maréchal de la cour et ministre d'état comte de Goltz, qui, sur sa demande, a été rappelé. (*Idem.*)

— Les gazettes des États-Unis parlaient dernièrement d'un imposteur, ou plutôt d'un fou qui se disait fils de Louis XVI, et signait toutes ses lettres, *Charles X, roi de France et duc de Navarre*. Nous trouvons aujourd'hui dans le *Times* une lettre écrite de Portsmouth, le 29 juin, et signée M. Persat, chevalier de la légion d'honneur, ex-capitaine de cavalerie. Ce Français déclare que le malheureux aliéné en question est son propre frère; « mais, dit-il, j'aime mieux que le monde sache qu'il est en démence, que de l'exposer à croire qu'il y a dans ma famille un aussi abominable fourbe. Voici quelques renseignements authentiques sur le prétendu Charles X :

» Victor Persat est né, en 1790, à Ennezat, département du Puy-de-Dôme. Il entra au service en 1807; après avoir passé quelques années dans le 25e. et le 29e. régiment de chasseurs à cheval, il passa dans la garde de l'usurpateur. Un coup de feu dans la tête, et le froid de la fatale campagne de Moscou dérangèrent l'esprit de Victor Persat. Il fut mis à la demi-solde en 1816, et il retourna dans sa famille.

« Il ne lui fallut que trois ans pour dissiper totalement sa légitime. Étant un jour à la chasse, des gendarmes le chargèrent d'exhiber son port d'armes : pour toute réponse, il fit feu sur eux, et en blessa un dangereusement. On l'arrêta, et après une détention de trois mois, il fut mis en jugement. Il eut le bonheur d'avoir affaire à un jury qui l'acquitta. Il profita de sa liberté pour aller rejoindre Maurice Persat (auteur de la lettre) qui servait alors chez les indépendans d'Amérique. Mais ayant relâché à la Havane, la rigueur, avec laquelle le traita le gouverneur espagnol, acheva d'égarer sa raison. » (*Étoile.*)

— Il y avait dans les montagnes du département de la Drôme une femme qui faisait le métier de donner la bonne fortune. Aux yeux de certains paysans, elle avait même le pouvoir de jeter le sort sur les animaux et les hommes; elle se faisait payer pour guérir; elle se faisait payer surtout pour ne pas faire de mal. Dernièrement elle se présenta à la grange d'un particulier, et lui demanda de l'argent s'il voulait qu'elle conjurât le danger qui menaçait ses troupeaux et sa famille. Celui-ci lui répondit qu'il n'avait point d'argent à lui donner, et qu'il se moquait de ses sortilèges. Le malheur voulut que, huit ou dix jours après, l'épizootie attaqua ses bestiaux, et que ses enfans et sa femme tombassent malades. L'homme des champs se rappelle les menaces de la sorcière, se porta à son domicile, et d'un coup de fusil il la laissa sur le carreau. Ce malheureux doit paraître aux prochaines assises du départ-

tement de la Drôme, à Valence; il a avoué qu'il avait tué le diable, qui avait revêtu la forme de cette méchante femme.

— L'audience du 29 juin, à la cour d'assise de Toulouse, dans l'affaire des transfuges français, a été employée à l'interrogatoire de dix autres accusés. La séance a été levée à trois heures et demie. On croit que l'interrogatoire de tous les accusés sera terminé dans la séance du 30.

— On écrit de Marseille, 28 juin :

« Depuis le décret d'amnistie publié en Espagne, nous voyons passer beaucoup de réfugiés qui viennent chercher un asile en France; généralement ce sont toutes des personnes bien nées. M. Martinez de la Rosa, ex-ministre des cortès, qui avait quitté cette ville il y a quelques mois pour aller en Italie, est de retour. On dit qu'il a pu obtenir la permission d'y séjourner, et qu'il a fait des démarches auprès du gouvernement afin de fixer sa résidence dans cette ville. On doute qu'il obtienne cette faveur, qui jusqu'à ce jour a été généralement refusée ».

La séance du 5 de la chambre des députés a été exclusivement consacrée à la suite de la discussion sur les chemins vicinaux. Deux amendemens ont été rejetés.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 7 juillet. — S. M., par arrêté du 19 juin dernier, a autorisé MM. Borneman et Kempfer, d'Amsterdam, à établir un fond de rentes viagères au moyen de cautionnements mutuels de la part des actionnaires.

— Les états de la province, réunis hier à l'hôtel-de-ville, ont procédé aux nouvelles élections des députés du Brabant méridional, sortant cette année des états-généraux. MM. le comte de Celles, Dotrengne et Barthélemy, ayant réuni la pluralité des suffrages, ont été élus.

— Les états de la province de Namur, dans leur assemblée du 6, ont réélu M. le baron de Stassart, comme député à la 2e. chambre des états-généraux. Il a obtenu 31 voix sur 49; M. Bleret en a eu 16, et M. Lemaire, procureur du roi, a été porté par un seul suffrage; il s'est trouvé dans l'urne un billet blanc.

— Hier 6, la baisse des effets publiés a été très-prononcée à la bourse d'Anvers; ils ont été offerts avec empressement; la dette active a été tenue à 59 070; les métalliques à 82 374; les lots de Rothschild, du 2e. emprunt, 378; et les Napolitains de 83 à 82 172.

— Hier a passé par cette ville un courrier du cabinet autrichien, venant de Londres et allant à Johannisberg.

— On croit savoir de source certaine que le docteur Fourmier, qui a long-tems pratiqué la médecine et la chirurgie avec une grande distinction, d'abord à Bruxelles, et ensuite à Paris, et qui est un des principaux collaborateurs du grand dictionnaire de médecine, occupe en ce moment le poste éminent de ministre de l'instruction publique à la république d'Haïti.

— Le premier tonneau de harengs de la pêche de cette année, arrivé à Vlaardingen dimanche dernier, a été vendu sept cents florins.

LIÈGE, LE 8 JUILLET.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.

La cour d'assises a condamné hier Pierre-Joseph Maizière et Mathieu-Joseph Jurdan, âgés de 18 ans, domiciliés à Verviers, le 1er. à cinq ans et le second à six ans de reclusion, comme convaincus de vol, la nuit et à l'aide d'escalade, de divers objets et effets d'habillement.

La Cour les a exemptés de la peine du carcan.

Par le même arrêt, elle a condamné Marie-Catherine Tondeur, épouse d'Etienne-Joseph Bastin, cabaretier à Hodimont, à cinq ans de reclusion et au carcan, comme convaincue d'avoir recélé sciemment les objets volés.

Etienne-Joseph Bastin, accusé aussi de recèlement, et Henri-Hubert Baudinet, compris dans l'accusation dirigée contre Maizière et Jurdan, ont été acquittés.

— Aujourd'hui la cour a procédé à la reconnaissance d'un nommé Dumoulin, condamné aux travaux forcés à perpétuité et qui va être reconduit à son bague. Immédiatement après, elle a commencé l'affaire du Sr. Merchier d'Ougrée, accusé de meurtre. Cette cause paraît devoir tenir plusieurs audiences.

— On écrit de Semlin le 20 juin : « Nous avons reçu la confirmation de la défaite du séraskier Derwisch-Pacha, dont on a déjà parlé. Des lettres arrivées à Belgrade annoncent cette nouvelle comme certaine. »

— La vente de la bibliothèque de M. Mierman à La Haye, dont le catalogue comprend deux gros vol. in-8., est terminée. Elle rapporte environ cent trente-un mille fl., ou 277,000 f. Quoiqu'une grande partie de ce riche trésor littéraire ait été acquise par des amateurs et des libraires étrangers, il en restera cependant encore une bonne portion dans le royaume. La

bibliothèque royale à La Haye, celles de l'institut royal à Amsterdam, et de plusieurs académies du pays, ont fait des acquisitions importantes.

— Voici quelques dispositions d'un ordre de police publié à Madrid, à l'occasion des fêtes de St. Jean et de St. Pierre, qui donneront une idée de la civilisation d'une certaine classe d'Espagnols.

« Art. 1er. Nul individu, de quelque sexe et qualité qu'il soit, ne pourra faire usage du tambour de basque, musette, cornemuse, ni autre instrument rustiques, ni pousser des cris ou hurlemens, spécialement les veilles de la Saint-Jean et Pierre, sous peine d'une amende de vingt ducats, ou dix jours de prison.

« 2. On défend encore spécialement de provoquer ou insulter personne par des expressions obscènes, actions indécentes et démonstrations impures, si contraires à l'esprit de religion et aux sentimens de piété qui animent les habitans de Madrid, sous peine de cinquante ducats d'amende, ou d'un mois de prison.

« Art. 4. Sont soumis aux règles contenues dans cette ordonnance, toutes les personnes de quelque classe, sexe, qualité et condition que ce soit, et même les militaires et les individus attachés à la maison royale, toute espèce de privilèges étant mis de côté. »

— On a reçu à l'Odéon, une tragédie nouvelle, intitulée *Marie de Brabant*, qu'on attribue à l'un des censeurs dramatiques.

— Encore un nouveau roman de Walter Scott, qui est digne de ses aînés; le célèbre romancier a mis en scène, dans *Rodgauntlet* le prétendant Charles Stuart, et a retracé les événemens historiques les plus remarquables de cette époque.

— Les frères Baudouin ont fait paraître le nouvel ouvrage de M. de Salvandy, *Isaor, ou le Barde chrétien*, nouvelle gauloise. L'auteur d'*Alonzo* a puisé cette fois son sujet dans l'histoire du bas-empire. Il trace un tableau rapide et fidèle du règne de l'empereur Julien et de l'invasion des barbares. Dans le récit d'*Isaor*, le vif intérêt du roman se trouve allié aux graves leçons de l'histoire, et le livre de M. de Salvandy sera également bien placé dans les boudoirs à la mode et dans les bibliothèques des savans.

— Il vient de paraître à Paris une pièce de vers intitulée : *Épître à M. de Chateaubriand par un paysan de la Vallée-aux-Loups*. Le poète se produit sous les auspices de M. H. de Latouche, connu par des productions originales, et qui se borne aujourd'hui au rôle modeste d'éditeur. L'auteur engage le ministre déchu à ne pas trop se plaindre d'une disgrâce qui sauve sa gloire, et à revenir philosopher dans son ermitage de la *Vallée-aux-Loups*.

Reviens du val d'Aulnay visiter la Chapelle;
Ton belliqueux ami, Montmorency t'appelle;
Acquéreur du manoir, et non ton successeur;
Avec moins d'appareil et de feinte docteur
Qu'il n'a laissé tomber le royal portefeuille,
Il te rendra des bois parés de chèvrefeuille,
L'ombrage un peu grandi de ton naissant jardin,
Et dans un flacon pur, ces ondes du Jourdain,
Relique aventureuse et saintement gardée,
Inépuisable honneur des sources de Judée,
De qui le flot toujours emplit l'heureux cristal,
Bien qu'épanché deux fois sur un berceau royal.

— Il y a de ces mots tout-à-fait insignifians pour le vulgaire mais d'une grande importance pour celui qui les emploie, de ces mots enfin qui en disent plus qu'ils ne sont gros. Le pronom *elle* par exemple était très familier au roi d'Espagne Charles III. Quand ses ministres lui faisaient le rapport d'une belle action à récompenser ou d'un crime à punir, sa première question était toujours : et *elle* ? Elle ! qui, Sire ? — *Elle*, te dis-je. (Les rois d'Espagne tutoient tous leurs sujets, excepté les ecclésiastiques); je veux savoir ce qui se rapporte à *elle* dans tout ceci; j'en jugerai mieux de la part de gloire ou de blâme qui revient à celui dont tu me parles. *Elle*, encore un coup : apprends qu'en cherchant bien on trouve toujours une femme au fond de toutes les affaires de ce monde.

Hambourg, le 2 juillet.

Mon cher ami,

Vous voulez que je vous rende compte de mon voyage; depuis ma dernière lettre je me suis promené dans les sables du Hanovre, et je viens enfin d'atteindre Hambourg. J'ai passé par Brunswick, qui, je crois, a été bâti par les Goths avant leur départ pour l'Italie. Figurez-vous une longue ville, dont presque toutes les maisons sont en bois sculpté, et les rues à peu près désertes; c'est la capitale du duché de ce nom. Mais si l'intérieur est maussade, les environs sont charmans, la promenade qui règne tout autour de la ville est fort agréable; c'est là qu'on rencontre les élégantes brunswickoises, qui jouissent de beaucoup de réputation en Allemagne. On a élevé récemment, au milieu d'une grande plaine, près de la porte principale, une colonne en fer, en l'honneur des deux derniers ducs tués l'un à Jéna, l'autre à Waterloo. Ce monument, quoique très-simple, a beaucoup de noblesse, et atteint parfaitement le but qu'on s'est proposé : il inspire la tristesse... Le soir pour me distraire, et me reposer en même tems, je

me rendis au théâtre. Jugez de ma surprise, en voyant sur la scène les *Deux Forçats* de la Porte-St.-Martin; je croyais me tromper, mais après quelques scènes, je les reconnus parfaitement. Le traducteur avait seulement fait le bon forçat plus vertueux, le mauvais plus hideux, le niais plus sot, l'amante plus tendre; le tout pour produire encore plus d'effet, du reste c'était absolument comme au boulevard. Ce qui enleva tous les suffrages ce fut le moment où le bon forçat blessé se précipite sur la scène et laisse voir sur son bras les fameuses lettres T. F.; notez bien qu'on ne connaît pas en Allemagne la peine de la marque, chacun demandait à son voisin ce que cela voulait dire, mais personne ne le savait. Quel malheur pour Odry de ne pas s'être trouvé là, pour donner l'explication, *ça veut dire galérien*. Enfin le dénouement arriva, et le vrai scélérat chargé de chaînes, de boulets, etc. vint éclairer le public, déjà ravi d'admiration. Vous voyez que les Allemands prennent leur revanche, et que si quelques-uns de nos auteurs vont chercher leurs sujets dans les terribles conceptions de la Germanie, ils s'empressent aussi de traduire nos horreurs dramatiques. C'est un honneur qu'ont obtenu successivement le *Vampire*, le *Solitaire*, et la plupart des pièces à grands crimes.

J'ai quitté Brunswick pour me rendre à Hanovre, jolie ville, résidence du duc de Cambridge, qui gouverne ce petit royaume au nom du roi d'Angleterre. Ce que j'ai vu de plus remarquable, ce sont les haras du prince, où l'on trouve une quantité de chevaux superbes; ils sont tous de couleur choisie; par exemple: blancs de cygne, café au lait, noir d'ébène, sans la moindre tache, et réunissant à la vigueur les formes les plus gracieuses. La plus belle race du Hanovre sort de ces haras. Les maisons de campagne du roi, dites *herrenhausen*, méritent aussi d'être visitées. On s'y rend de la ville par une superbe avenue d'une demi-lieue environ. Les jardins ressemblent à ceux de Versailles, sans cependant pouvoir leur être comparés. J'ai admiré l'orangerie et un superbe pavillon de marbre blanc, couvert en cuivre doré, sur lequel les rayons du soleil produisent un effet difficile à décrire.

Après un séjour assez agréable je partis pour Hambourg. A quelques lieues de Hanovre je me crus dans l'Arabie pétrée; je me trouvais au milieu d'une plaine de sable, qui se prolonge pendant 40 lieues, et n'offre à la vue que les flancs arides de ses monticules, que le vent renverse à son gré. J'arrivai le lendemain vers le soir à Harburg dernière ville de Hanovre, que la belle rivière de l'Elbe sépare de Hambourg. La traversée se fait sur un paquebot à vapeur; elle dure ordinairement deux heures, qui s'écoulent bien rapidement au milieu du coup d'œil charmant que vous offrent une infinité de petites îles couvertes de troupeaux et de jolies habitations, et la perspective d'Hambourg et d'Altona, qui s'étendant le long de la rivière, présentent une masse imposante. — Cette dernière ville fût bâtie par les Danois; jaloux de la prospérité des Hambourgeois, ils espéraient attirer chez eux une partie de leur commerce, et se placèrent sur le dernier pouce de terrain qu'ils possédaient près d'Hambourg. De là est venu le nom d'Altona, qui en bas allemand veut dire *trop près*. On peut aller à pied d'une ville à l'autre en dix minutes.

Hambourg est sans contredit la première ville de commerce de l'Allemagne, sa belle position lui donne d'immenses avantages sur toutes les villes maritimes du Nord. L'Elbe lui ouvre l'Océan, et des communications faciles dans l'intérieur du pays. Elle est l'entrepôt général du Danemarck, de la Suède, de la Prusse, du Hanovre et de toutes les provinces allemandes du Nord. La belle description de Tyr peut aussi maintenant s'appliquer à Hambourg. La population entière est occupée, on y voit peu de riches oisifs, et l'on n'y connaît pas la noblesse. La ville est gouvernée par un sénat nommé par la bourgeoisie, qui, à plusieurs époques de l'année, lui transmet ses avis. On jouit maintenant ici de la liberté pratique, chacun pense à sa manière et agit de même; tout étranger pourvu qu'il observe les lois du pays, est accueilli avec empressement, et peut prolonger son séjour sans avoir besoin d'en rendre compte.

Les mœurs sont fort agréables. Comme presque tous les habitans sont heureux, ils sont naturellement portés au plaisir; aussi après les affaires, leur unique occupation est de chercher à se divertir. Toutes les personnes jouissant de quelque aisance demeurent l'été à la campagne, qui est superbe. Les plus riches habitent de jolies maisons, bâties avec goût sur les bords de l'Elbe et de l'Elster; les autres louent des chambres chez les paysans. Les femmes et les enfans y restent toute la saison, les maris viennent passer le jour à leur comptoir, et retournent après la bourse dans le sein de leur famille. Les hambourgeoises sont généralement aimables, elles sont beaucoup plus vives que les autres allemandes, et leurs manières sont infiniment moins gothiques. On trouve parmi les grisettes, qui abondent ici, des femmes superbes. Un navire parti dernièrement pour le Brésil, en a pris quarante à son bord, leur promettant des époux millionnaires. On n'a pas encore de leurs nouvelles.

La ville par elle-même n'a rien de bien remarquable. Son

port n'est intéressant que par la grande quantité de vaisseaux qui s'y trouvent; on en compte en ce moment plus de 500 de toutes grandeurs, dans ce nombre est un navire arrivé depuis peu de Canton. Les rues sont généralement étroites, bâties à la hollandaise, mais aussi peuplées, et aussi animées que celle de Paris. Les canaux, qui traversent la ville en tous sens, sont malpropres, et exhalent une odeur désagréable. La promenade la plus fréquentée se nomme le *Jung Ferstieg*, elle est située au centre de la ville, au bord de l'Alster, et offre une infinité de cafés, et de restaurants, où l'on vient prendre des glaces le soir comme chez Tortoni. Les élégantes s'y rendent en blouze, les jeunes gens en demi-toilette. C'est en miniature le boulevard de Gand.

Je me suis trouvé dernièrement à une fête de village, qu'on appelle ici *Markt*. C'est quelque chose de surprenant, que l'espèce de fureur avec laquelle on se porte à ces *Markt*. C'est ordinairement le lundi; les plus empressés s'y rendent dès le matin, les autres dans l'après midi et même le soir. Vers sept heures il est impossible d'entrer dans le village, les rues, les jardins, les granges et même les écuries, tout est encombré; on ne voit partout que danseurs, chanteurs, buveurs, et mangeurs.

LOGOGRIPE.

Apporté de la Chine, à la cour en usage,
On m'y voit quand l'hiver nous fait sentir sa loi.
Sans ma queue on me prend, quand on parle de soi;
Sans tête, cher lecteur, je marche, vole ou nage.
En me décomposant tu trouveras en moi.
Le mot dont un amant aime qu'on l'encourage;
Une note, au tombeau ce qui reste de toi.

Le mot du dernier logogripe est *Tartuffe* où l'on trouve *Truffe, Furet, Rue, Fer et Art*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 7 juillet.

Naissances : 1 garçon, 3 filles.

Décès : 1 homme, 2 femmes, 1 garçon; savoir :

Charles-Joseph-Auguste Henkart, âgé de 46 ans, chanoine, rue Saint-Severin, n. 692.

Marie-Barbe Fraikin, âgée de 60 ans, couturière, faub. St.-Gilles, n. 336, veuve de Jean Hannay.

Marie-Pauline Dehousse, âgée de 32 ans 8 mois, journalière, rue des Recolets, n. 458, épouse de Pierre-Nicolas-Noël Massart.

Mariages 7; savoir : *Entre*

Joseph-Melchior Ernolet, fileur, rue des Ecoliers, n. 237, et Marie-Ida D'Heur, couturière, au même domicile.

Huber Hougardy, tailleur-de-pierres, rue Sur-la-Fontaine, n. 113, et Marie-Louise Morelle, fille de boutique, rue d'Avroy, n. 541.

Jean-Gilles Perye, maçon, faub. St.-Gilles, n. 545, et Marie-Thérèse Dieudonné, journalière, au même domicile.

Jean Harm, dit Dek Kens, sergent-major au 1er. bataillon d'artillerie en garnison en cette ville, et Andrienne-Marie-Wilhelmine Bornoeus, couturière, faub. St.-Laurent.

Jean-Joseph Cox, garçon brasseur, rue Sur-la-Batte, n. 1033, et Marie-Marguerite Petitjean, journalière, au même domicile.

Jean-Servais Martin, fondeur en cuivre, faub. St.-Léonard, n. 171, et Elisabeth-Josephine Willeaume, sans prof. rue Basse-Sauvenière, n. 831.

Gerard Remer Dupont, briquetier, faub. Ste.-Walburg, n. 35, et Marie-Françoise Thonard, bouchère, même faub., n. 55.

VILLE DE LIÈGE.

Amortissement de la Dette Active.

Les bourgmestre et échevins, vu les arrêtés royaux du 29 janvier 1819, 22 décembre 1820 et 19 juillet 1821, relatifs à la dette communale;

Vu principalement celui du 19 juillet, approuvant la délibération du conseil de régence du 9 mars 1821, sur le mode d'amortissement;

Vu enfin la proposition de la commission de surveillance pour l'amortissement de la dette du 29 juin dernier, et la résolution du conseil de régence du 30 même mois, relative à un remboursement de la dette active;

ARRÊTENT : 1. Le remboursement de la dette active de cette ville aura lieu jusqu'à concurrence d'une somme de 10,000 fl. des Pays-Bas, prise sur le crédit au budget des dépenses communales de 1824.

2. Les créanciers qui voudront obtenir la préférence que leur accorde les dispositions approuvées par arrêté royal du 19 juillet 1821, doivent faire parvenir, avant le 15 juillet courant, à midi (franc de port), aux bourgmestre et échevins, leurs soumissions cachetées, portant en marge de la suscription : « *Soumission pour remboursement d'une rente due par la ville de Liège.* »

3. Les modèles de soumission seront distribués gratis au secrétariat de la régence, tous les jours, de 9 heures du matin à midi.

4. La soumission doit être signée par le propriétaire de la rente, reconnu tel au grand livre de la dette, ou un fondé de pouvoir muni de procuration en due forme, déposée au préalable au secrétariat de la régence. Dans les remises à souscrire afin de remboursement, on n'admettra les fractions que par demi par cent.

5. L'ouverture des soumissions se fera en séance publique de la commission de surveillance pour l'amortissement, à l'Hôtel-de-Ville, salle du conseil de régence, le 15 juillet courant, à 3 heures après-midi; la préférence sera donnée à celles qui offriront la plus forte remise.

6. Le montant des soumissions, qui auront été jugées les plus avantageuses à la ville, sera payé après l'approbation du procès-verbal tenu lors du dépôt.

7. Le présent arrêté sera publié, affiché et inséré à plusieurs reprises dans les journaux de la province pour la connaissance des personnes que la chose intéresse.

A l'Hôtel-de-Ville de Liège, le 2 juillet 1824.

Le bourgmestre, Chev. DE MFLOTTE D'ENVOZ.

Par la régence, le secr. g., SOLEURE.